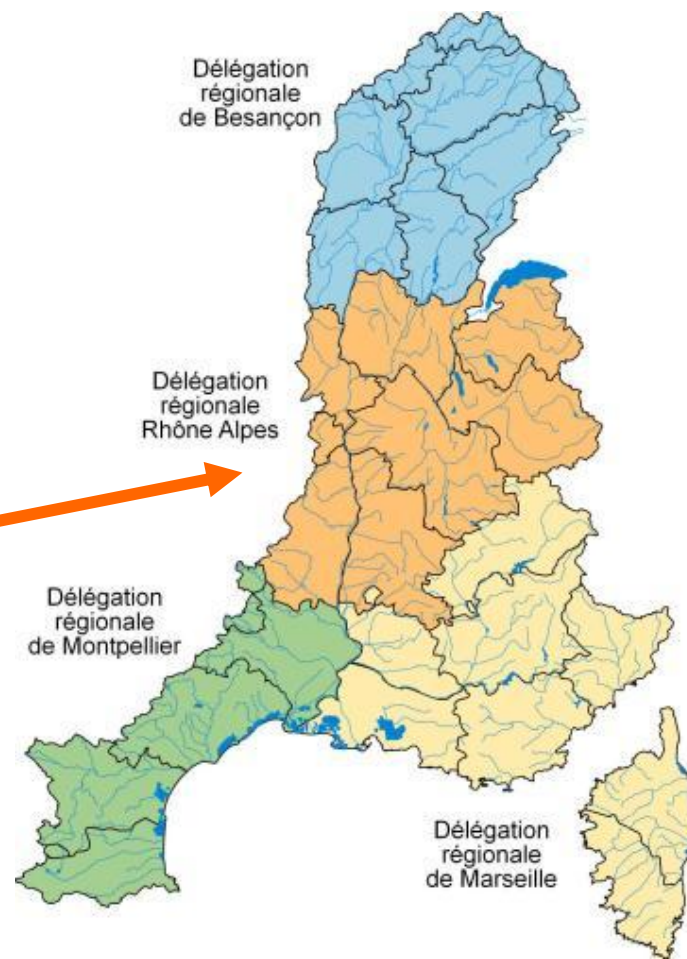
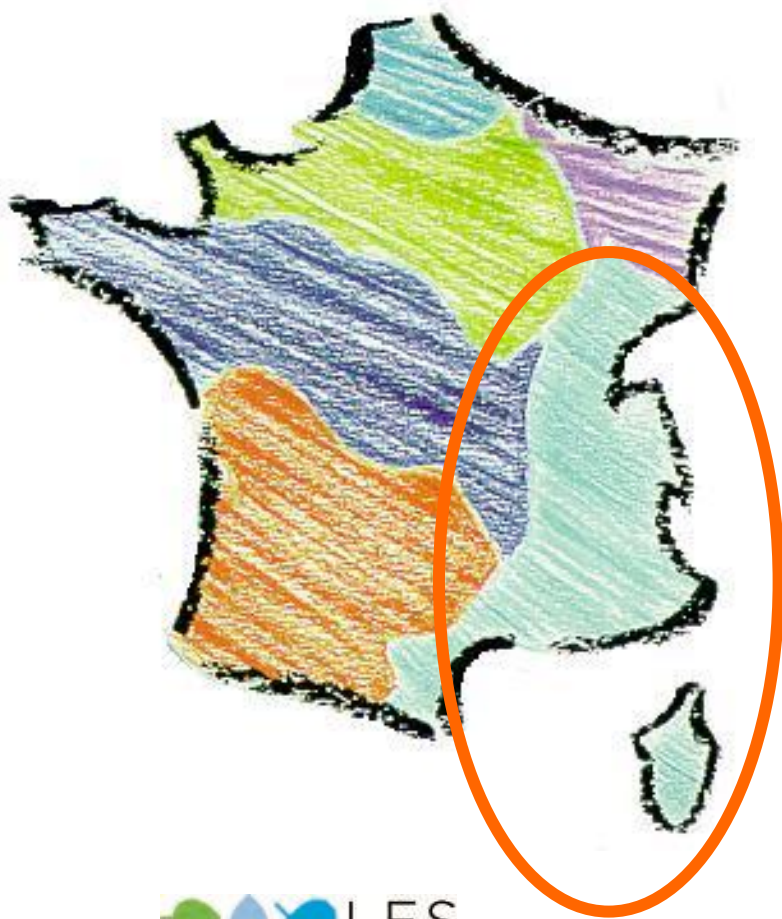




Coopération Internationale
Mardi 15 Décembre 2020

SAUVONS !
L'EAU !



 **LES
AGENCES
DE L'EAU**

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



**SAUVONS
L'EAU!**

Rhône Méditerranée et Corse

- **Deux** bassins hydrographiques :
- **14** millions d'habitants
- **25%** du territoire Français
- **20%** de l'activité agricole et industrielle nationale
- **13 000 Km** de cours d'eau
- **340** collaborateurs
- **4** délégations régionales
- Budget de **500 M€** en 2020



Organisation

- Le comité de bassin
 - Un parlement de l'eau.
 - Le vote des redevances
 - Le vote des orientations.



- Le conseil d'Administration
 - Mise en place du programme d'intervention (6 ans).
 - Suivi annuel du budget
 - Décisions d'aides.

- L'Agence de l'eau
 - L'établissement public.
 - Gestion du Budget
 - Préparation des décisions d'aide.



L'intervention de l'Agence à l'international

Quels financements?



Action internationale de l'agence

■ Cadre juridique de l'action



ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Tous solidaires pour l'eau

→ **Loi Oudin-Santini (fév 2005)** : les agence de l'eau, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement peuvent mobiliser **1% de leur budget eau et assainissement**

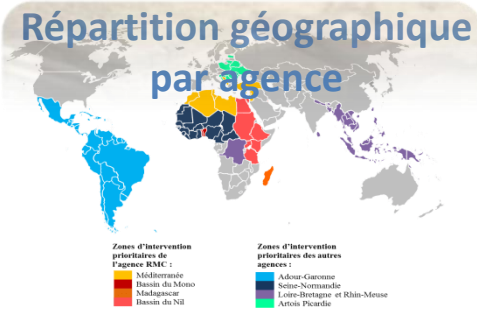
→ **A l'échelle des agences : 18M d'€ en 2020**

→ **RMC: 4 M d'€ par an en moyenne**

Action internationale de l'agence



Répartition géographique
par agence



La coopération décentralisée : Action Extérieure des Collectivités Territoriales

> Programmes EAH

La coopération Institutionnelle : Partager les savoirs faire

> GIRE
> Adaptation au
Changement Climatique

L'action d'urgence

> Reconstruction

Action internationale de l'agence

▪ Quels financements ?

- Les collectivités territoriales

> Subventions jusqu'à 70% du coût du projet

- Les associations de solidarité internationale et ONG

ASI de plus de 5 salariés avec 5 % d'apport par une collectivité du bassin

> Subventions jusqu'à 50 % du coût du projet

▪ Avec des co-financements partenaires :

Fonds eau
de la Métropole
de Lyon

Région
Bourgogne
Franche
Comté

Appel à projets
Solidaires
M. Aix-Marseille
Provence

Région
AURA

Région
Occitanie

L'intervention de l'Agence à l'international

Quels projets ?



Action internationale de l'agence

▪ Quels Projets ?



Les opérations destinées à améliorer l'accès durable à l'eau à l'assainissement et à l'hygiène, les mesures d'accompagnement associées

Les actions visant l'amélioration de la gouvernance de l'eau et de la gestion des ressources en eau



Toutes opérations de protection de l'environnement en lien avec les métiers de base de l'agence

Action internationale de l'agence

▪ Quels Projets ?

Le « Hard »



Le « Soft »



Action internationale de l'agence

- Le processus de vie du dossier de demande d'aide

L'appui



La convention d'aide financière

- > Modifier un projet ?

La Décision d'aide

- > Commission des aides

Le solde

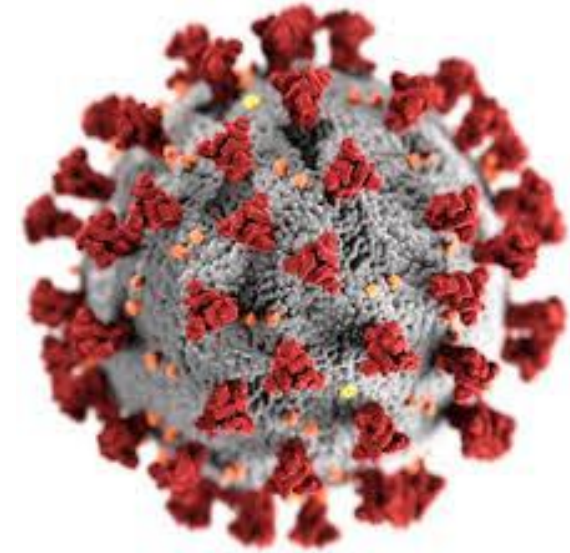
- > Mémoire Technique
- > Mémoire Financier



L'évaluation

Action internationale de l'agence

- La COVID 19 : Quel impact ?



Proposer une réponse efficace !

Repenser le partenariat local !



